

## 1. DESCRIPTION DU LOGEMENT

Le logement faisant l'objet des présentes est un(e) *maison de X pièces loué avec 2 clés et X badge portail*  
Situé au : XX, XXXXX COMMUNE

- Nombre de pièces principales : 1 (comprenant séjour, cuisine équipée)
- Nombres de chambres : X (X chambres lit 140cm, X chambre lit 2x 90cm)
- Cellier avec lave linge (en accès privée ou sur demande, voir contrat final)
- Salle d'eau et WC + WC indépendant
- Terrasse privée couverte avec mobilier de jardin (table, chaises, barbecue gaz)
- Piscine semi-privative et mobilier (tables, fauteuils, canapés, balancelle)

Le bien est loué pour **X occupants** (X adultes et X enfants de X ans) **du XX/XX/20XX** (de 16h à 19h) **au XX/XX/20XX** (avant 10h) date et heure à laquelle le Locataire s'engage à avoir intégralement libéré le logement. La cession du bail, sous-location totale ou partielle, sont rigoureusement interdites.

## 2. TARIF DE LA LOCATION, CHARGES et DÉPÔTS DE GARANTIE

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à **XXXX€** (en toutes lettres en euro) pour l'intégralité de la période de la location.

Le loyer ci-dessus ne comprend pas, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives.  
Soit :

- **L'électricité au-delà de 7 Kwh/jour** pour la période louée (Au-delà Tarif Bleu Réglementé en vigueur) ;
- **La taxe de séjour (1,11€/personne et par nuit)**

Le Locataire remettra au Bailleur les **dépôts de garantie** suivants :

- **1000€ (mille euro)** destiné à couvrir les éventuels dommages locatifs **par empreinte CB**
- **100€ (cent euro)** à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les frais de ménage (voir §7) par chèque, espèces ou empreinte CB.

En l'absence de dommages locatifs, le déblocage du dépôt de garantie de 1000€ sera fait le jour de votre départ. Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de deux (2) mois, les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi déduites, justification et factures à l'appui.

## 3. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE VILLEGIATURE

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué, il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurance et lui réclamer l'extension de la garantie et nous en remettre un exemplaire par mail, **7 (sept) JOURS avant le début de la location.**

## 4. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Locataire retourne au Bailleur le présent contrat **paraphé à chaque page et signé accompagné du versement d'arrhes**, par virement bancaire :

❖ IBAN FRXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX CODE B.I.C XXXX XXXX XXX

## 5. REGLEMENT DU SOLDE DU LOYER

Le solde du montant du loyer sera versé un (1) mois avant par : (cochez la case correspondante)

- Virement bancaire**  
 **Chèque ANCV**

## 6. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Preneur fera un usage paisible du logement loué. Il devra respecter le voisinage à toutes heures de la journée et en particulier après 22h00. **Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans le logement et sur la terrasse.** Il lui est interdit de faire une copie des clés remises par le Bailleur. **Il est formellement interdit de jeter autre chose que du papier toilette dans les WC** (fosse septique - Il ne faut pas longtemps pour créer un bouchon). **Il s'engage à respecter le règlement de la piscine** (voir charte d'utilisation piscine joint au contrat)

## 7. MENAGE

**Le locataire entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté** (le matériel est fourni). La caution du forfait ménage sera rendue si ces conditions sont réunies. Si vous souhaitez que nous fassions le ménage après votre départ, la « caution ménage » sera encaissée. Dans ce cas, merci de nous prévenir.

Cette option à ses limites : La vaisselle devra être faite et rangée (sèche et propre).

Les WC, le réfrigérateur, la cuisinière et les plans de travail devront être nettoyés et les poubelles vidées.

## 8. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous aimons beaucoup les animaux, malheureusement ceux-ci ne sont pas autorisés dans le gîte. Nous possédons une chatte et des poules et un coq.

## 9. INTERNET

La connexion wifi est présente dans le logement via 2isr (clic and surf).

## 10. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le Bailleur s'engage à maintenir la location faisant l'objet du présent contrat dans un état satisfaisant d'entretien, de propreté et de sécurité. Il s'engage à signaler dans les meilleurs délais au Locataire toute modification indépendante de sa volonté de nature à modifier le confort ou troubler la jouissance du bien loué (nuisance, panne d'un équipement, etc.). Dans le cas où un appareil ou matériel ayant une influence majeure sur le confort du Locataire, venait à être défaillant, le Bailleur s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais.

Il devra s'assurer que le Locataire bénéficie d'une jouissance pleine et entière du bien loué, sur la période. Il veillera à la remise des clés. Il s'abstiendra de perturber le confort ou la tranquillité du Locataire pendant la durée du séjour.

En cas d'urgence, et uniquement dans ce cas, le bailleur s'autorise à rentrer dans le gîte (par exemple : fuite d'eau, incendie)

## 11. ANNULATION

Le Locataire, s'il renonce unilatéralement à la location, abandonne toutes les sommes versées.

Si le Bailleur résilie unilatéralement le contrat pour toute raison autre qu'une inexécution des obligations contractuelles du locataire, il devra :

- Rembourser les arrhes dans les meilleurs délais s'il s'agit d'un cas de force majeure rendant la location impossible,
- Verser le double des arrhes au Preneur pour toute autre raison.

## 12. RESILIATION

En cas de manquement par le Locataire à l'une de ses obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet, immédiatement en cas de non versement du dépôt de garantie, ou après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre électronique (email) dans un autre cas. Le Locataire abandonne alors toutes les sommes versées.

## 13. DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Locataire font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs, indiqués en tête des présentes. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat est soumis à la loi française. La propriété est équipée de caméra de surveillance extérieure.

Je (nous) déclare (déclarons) avoir pris connaissance de ce contrat, de la charte piscine et des conditions générales que j' (nous) accepte (ons) sans réserve. Le contrat de location n'est valable qu'à réception des arrhes, du contrat paraphé et signé sous 5 jours maximum.

Le Bailleur

Date: XX/XX/20XX

Le(s) Locataire(s)

Signature(s) (lu et approuvé)

Date: \_\_\_\_\_

**La réservation d'une location implique l'adhésion de l'ensemble de nos conditions *disponible sur notre site internet.***

► *Le paiement des arrhes vaut acceptation du contrat, des conditions générales et de la charte piscine dans leurs intégralités et sans réserves.*

► Les conditions d'annulation concernant la pandémie de COVID-19 sont disponible sur notre site internet, rubrique « conditions générales »

Si après avoir visité notre site internet, vous avez encore des interrogations, nous serons ravis de pouvoir y répondre.

SPECIMEN